

Objectif, être capable de

Savoir interpréter les IPS de l'entreprise, les mettre en application, et utiliser les EPI correspondant aux travaux à effectuer.

Prendre conscience des risques particuliers auxquels on s'expose en cas de non respect des dites instructions, et de formation insuffisante ou inexistante.

Acquérir les connaissances ainsi que les attitudes efficaces pour s'en protéger.

Savoir porter et utiliser les EPI en fonction des risques.

Personnel concerné

Toute personne, à tous les échelons de l'entreprise, dont l'activité comporte le respect des plans de prévention, des consignes de sécurité, l'utilisation d'engins et d'un ou plusieurs EPI.

Pré requis

Aucune connaissance particulière n'est exigée.

Méthode pédagogique

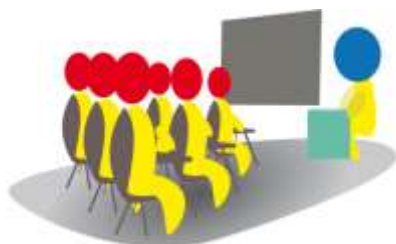
Rétroprojection sous forme de diaporama
Commentaires et explications

Durée

1 journée (7h)

Effectif

10 à 12 personnes



Contenu

1/ Législation

- Responsabilités
- Extrait du code de travail
- L'employeur

2/ Dangers et Risques

- Identifier les sources ou situations de risques
- Repérer les personnes pouvant être exposées aux risques
- Supprimer (ou isoler) le(s) risque(s), savoir s'équiper en conséquence
- Cas concrets

3/ Obligations

- Règles de l'entreprise (PPSPS)
- Les obligations du personnel régulier et intérimaire

4/ Sanctions

- De l'employeur
- Administratives
- Pénales (rappel)

5/ Principaux risques

- Chutes
- Risques électriques
- Manutention manuelle
- Autres...